



Comité de Vendée de Tir à l'Arc

CAHIER DES CHARGES - 2024

Championnat Départemental Tir 3D Jeunes et Adultes

Tout organisateur désirant réaliser le championnat départemental Tir 3D jeunes et adultes devra suivre scrupuleusement ce cahier des charges établi par le Comité de Vendée dans le respect de la réglementation de la FFTA. Pas de qualification demandée pour la participation au championnat.

Le Comité de Vendée s'engage à :

- Verser une subvention de 150,00 €
- Fournir les récompenses
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités kilométriques de l'arbitre responsable

De son côté, l'organisateur s'engage à :

- Rédiger le mandat et le soumettre à l'arbitre responsable ainsi qu'au Comité de Vendée
- Inscrire le championnat au calendrier Fédéral de la FFTA
- Adresser le mandat à tous les clubs de Vendée, au Comité Départemental ainsi qu'à l'enregistrer sur le site de la FFTA
- Fixer le prix des engagements qui ne devra pas dépasser la moyenne des tarifs des compétitions tir 3D de la Région des Pays de la Loire de l'année en cours
- Inviter la presse locale
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités des arbitres désignés (à l'exception de l'arbitre responsable), ainsi qu'à fournir à tous les arbitres un repas chaud
- Etablir les feuilles de marque et contre marque, gérer le greffe
- Mettre à disposition des cibles pour l'échauffement à différentes distances : mousse ou paille, blasons type Nature
- Tracer, planter et fixer des cibles, conformément à la réglementation de la FFTA en vigueur, parcours de 24 cibles. Les distances et pas de tir seront à l'appréciation de l'organisateur mais toujours dans le cadre du règlement fédéral en vigueur
- Respecter le bon déroulement du championnat en se basant sur le mandat
- Dans le cas de deux tirs sur la journée, le classement s'effectue sur le premier tir réalisé
- Adresser les résultats à la FFTA, au Comité Régional des Pays de la Loire et au Comité de Vendée pour mise en ligne
- Ouvrir, s'il le souhaite, aux archers hors département, priorité donnée aux archers de Vendée. Dans ce cas, l'organisateur est tenu de réaliser deux classements pour la remise des récompenses

Ce championnat ne peut en aucun cas être le support du championnat régional